



## - Rupture Conventiennelle Collective -

### Le SNJ ne signera pas

Les adhérents du SNJ se sont exprimés, lors d'une consultation interne et repoussent la Rupture Conventiennelle Collective (RCC).

Le SNJ a joué le jeu de la négociation jusqu'au bout du processus, mais le texte final a été considéré comme non signable en l'état.

Négocier dans notre esprit, ne veut pas dire partager la logique et la stratégie de la direction ! Au contraire, par le dialogue social nous avons tenté, en vain, de changer la philosophie de cette RCC.

Aux autres organisations engagées dans cette négociation de se prononcer maintenant et à la direction d'en tirer toutes les conséquences.

Paris, ce 26 avril 2019